

les régiments ayant le même nombre de compagnies, que parmi celui des Fusiliers. Je dois protester contre l'allusion faite à ce régiment dans l'entrefilet en question. Je ne dirai pas que, eu égard au nombre de compagnies, le régiment d'Essex est le premier du Canada, mais je maintiens qu'il n'est inférieur à aucun. Il a déjà représenté notre pays aux Etats-Unis. Il y a environ un an, lors de la visite du président Roosevelt à Détroit, les Fusiliers d'Essex ont traversé la rivière et participé à la revue. Le président parla d'eux dans les termes les plus élogieux. C'était, on se l'imagine, grand jour de fête à Détroit. Toute la presse du Michigan y était représentée et elle fut unanime à dire que la prestance des officiers, le beau physique des soldats, l'élégance de leur maintien, la perfection de leur marche mettait ce régiment sur un pied d'égalité avec tous les régiments américains réunis dans cette circonstance. Je tiens à déclarer que tant que je ferai partie de la députation, je ne laisserai point passer un entrefilet comme celui-là sans protester et sans dire un mot en faveur d'officiers et de soldats dont je ne saurais trop louer les belles qualités militaires. Je propose donc que la séance soit levée.

M. CLARKE : Puis-je demander à l'honorable ministre de la Milice si le choix de ce régiment de fusiliers—j'admets tout ce qu'en a dit l'honorable député d'Essex-sud—a été fait par les autorités militaires ?

Sir FREDERICK BORDEN : Non, il ne l'a pas été.

M. CLARKE : Ce régiment n'a pas été désigné par les autorités militaires ?

Sir FREDERICK BORDEN : Non, aucun régiment que je sache n'a été choisi par les autorités militaires.

La motion d'ajournement (M. Cowan) rejetée.

M. KAULBACH : Avant l'appel des ordres du jour, je signalerai au ministre des Douanes un sujet relatif au tarif douanier et qui intéresse essentiellement les pêcheurs des provinces maritimes. D'après l'article 542 du tarif, les câbles de marine sont admis en franchise, tandis que ceux qui sont destinés aux bateaux-pêcheurs sont frappés d'un droit de 25 pour cent. Les pêcheurs contribuent dans une très large mesure au revenu du pays ; il faut donc les traiter avec considération. On s'intéresse aux cultivateurs le plus possible et l'on admet en franchise la ficelle d'engergage dont ils ont besoin. Pourquoi n'en ferait-on pas autant relativement aux câbles destinés aux bateaux-pêcheurs ? Je demande au ministre de vouloir bien étudier cette question et la résoudre dans un sens favorable aux pêcheurs. Je le prie également de résoudre la question aussitôt que possible ; il se construit un grand nombre de bateaux cette année et il serait bien avantageux aux pêcheurs que les

M. COWAN.

haussières destinées à leurs bateaux fussent admises en franchise tout comme les câbles. Je ne vois pas pourquoi on ferait une différence.

L'honorable M. FIELDING : Mon honorable ami (M. Kaulbach) ne doit pas ignorer que, pour faire droit à sa requête, il faudrait modifier le tarif. Il est réjouissant d'entendre les députés de la gauche exprimer le désir de faire admettre certains articles en franchise. Nous promettons de travailler à résoudre toutes ces questions dans un sens favorable.

M. COCHRANE : Oui, vous devez être sensible à tout cela.

CHEMIN DE FER TRANSCONTINENTAL NATIONAL.

Sir WILFRID LAURIER : Je propose la deuxième lecture du bill (n° 72) modifiant la loi relative au chemin de fer Transcontinental national.

M. SPROULE : J'ai compris, hier soir, qu'on ne délibérerait pas sur la deuxième lecture de ce bill aujourd'hui. On ne l'a présenté à la Chambre qu'à minuit, hier, et je ne trouve guère raisonnable qu'on procède maintenant à la deuxième lecture.

L'honorable M. FIELDING : Que mon honorable ami (M. Sproule) veuille bien s'en souvenir, j'ai dit, hier soir, que le premier ministre m'avait chargé d'annoncer que le gouvernement entendait s'occuper du bill aujourd'hui. C'est pour cela que j'ai dit que nous nous en occuperions aujourd'hui même et que si l'on présentait des objections raisonnables, le premier ministre daignerait, sans doute, les considérer favorablement.

M. SPROULE : C'est précisément ce qu'a dit l'honorable ministre, mais il a ajouté qu'on ne poursuivrait pas l'étude du bill, s'il y avait à cela des objections raisonnables.

L'honorable M. FIELDING : L'honorable Cépulé pourrait nous faire connaître ses objections.

M. R. L. BORDEN : J'ai demandé copie du bill à plus d'une reprise mais je n'ai pu rien obtenir jusqu'à une heure, cet après-midi. J'ai envoyé voir au bureau de poste deux fois ; mais il n'y avait rien, et je n'ai encore rien reçu. Je pense donc qu'on ne devrait pas poursuivre l'étude du bill à présent.

Sir WILFRID LAURIER : Pour ces raisons, je vais retirer ma motion. Cependant, je désire qu'on poursuive l'étude du bill mardi prochain si c'est possible.

M. R. L. BORDEN : Fort bien.

Sir WILFRID LAURIER : Lundi il va falloir nous occuper de beaucoup d'affaires d'intérêt privé. Cette besogne expédiée, nous pourrions poursuivre l'étude de ce bill mardi et continuer de jour en jour jusqu'à solution finale.